



LES TERRASSES DU VAL D'ARGENT ARGENTEUIL (95)



DONNÉES CLÉS

- **Programmation :**
Réaménagement de 7 ha de la dalle du Val d'Argent Nord, Création et aménagement de voiries, espaces publics, équipement sportifs, écoles, locaux associatifs,...
- **Calendrier:** 2005-2013
Dossier clôturé en 2016
- **Montant de l'investissement:**
Val d'Argent Nord: 21 M€
Val d'Argent Nord-Est: 22 M€
- **Cadre contractuel:**
Mandat de maîtrise d'ouvrage
- **Contact :**
Ville d'Argenteuil
Claude PLUMEREAU
01 34 23 41 00

La Ville d'Argenteuil, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération d'Argenteuil-Bezons, a lancé un vaste programme de **rénovation urbaine du Val d'Argent Nord**. Il s'agit de l'opération de requalification de la dalle du Val d'Argent et de ses abords qui s'inscrit dans un **dispositif ANRU**.

LE QUARTIER DES TERRASSES DU VAL D'ARGENT

Les travaux de réhabilitation des Terrasses du Val d'Argent se sont achevés en 2013. Compte tenu de la complexité de l'opération, plus de trois ans de travaux auront été nécessaires pour réhabiliter les 7 hectares de la dalle du Val d'Argent Nord.

Au-delà des travaux d'aménagement proprement dit, la mission portait sur l'accompagnement général de la Collectivité et sur la coordination générale des différentes maîtrises d'ouvrage (bailleurs sociaux notamment) qui ont participé à l'opération de rénovation du quartier.

LE QUARTIER DU VAL D'ARGENT, SECTEUR NORD-EST

En complément des Terrasses, la ville d'Argenteuil a confié à la SEMAVO le réaménagement des espaces publics du Val d'Argent Nord ainsi que la réhabilitation lourde et la construction de plusieurs équipements publics: création et aménagement de voiries, aménagement d'espaces publics et résidentialisation, déplacement et aménagement d'équipements sportifs, viabilisation de terrain pour activités économiques, reconstruction d'une école, reconstruction d'un équipement social et démolition de logements.

Là aussi, au-delà des travaux d'aménagement, la mission portait sur l'accompagnement de la Collectivité y compris pour la problématique du remembrement foncier et la gestion du partenariat avec les différentes maîtrises d'ouvrage (bailleurs sociaux et autres constructeurs) qui ont participé à l'opération de rénovation urbaine.